

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-051 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Meximieux pour la construction du gymnase associée au projet de nouveau lycée (1,5 M€)

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

M. Christian LIMOUSIN, membre du bureau délégué aux fonds de concours, rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires 2024, confirmé dans le cadre du budget primitif 2024, a intégré le principe d'un soutien de la communauté de communes à des infrastructures structurantes du territoire, qu'elles soient portées en maîtrise d'ouvrage par les communes ou par la CCPA elle-même.

Il s'agit d'adapter le territoire aux grands enjeux, qu'ils soient démographiques, urbanistiques ou encore économiques comme la construction décidée par l'Etat de deux réacteurs EPR à Loyettes.

Le projet de nouveau lycée à Meximieux entre évidemment dans ces grands projets d'infrastructures, qui répondent à la démographie extrêmement dynamique de la Plaine de l'Ain. Nous avons en effet gagné environ 5000 habitants entre 2015 et 2021.

Après avoir agrandi et rénové le lycée d'Ambérieu-en-Bugey, en supprimant au passage les dizaines de préfabriqués qui s'étaient accumulés avec le temps, la Région a décidé de créer *ex-nihilo* un nouveau lycée à Meximieux, dont les travaux ont commencé et qui ouvrira à la rentrée 2026.

La commune a acquis les terrains nécessaires et accompagne le projet en étant maître d'ouvrage des plateaux sportifs et du gymnase.

.../...

Le budget et le plan de financement du gymnase sont actuellement les suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	3 880 000 €	DETR	150 000 €
		Région	290 000 €
		Fonds de concours Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	1 500 000 €
		Auto-financement commune	1 940 000 €
TOTAL HT	3 880 000 €	TOTAL HT	3 880 000 €

Il vous est proposé d'asseoir un fonds de concours exceptionnel sur la construction de ce gymnase, qui servira aux lycéens issus de toute une partie de notre territoire.

Le versement de fonds de concours doit faire l'objet, toujours conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du CGCT, d'un accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal de Meximieux.

Le dossier présenté concerne la construction d'un gymnase associée au projet de nouveau lycée de la commune de Meximieux.

Le montant total d'investissement s'élève à 3 880 000 €HT.

La commune a obtenu 150 000 € de l'Etat au titre de la DETR et 290 000 € de la Région.

Le montant subventionnable est donc de 3 440 000 €HT.

La participation de la CCPA est fixée à 50 %, plafonnée à 1 500 000 €HT pour la commune de Meximieux.

La demande de la commune s'élève à 1 500 000 €HT.

Le fonds de concours proposé est donc de 1 500 000 €HT.

Le montant subventionné est donc de 3 000 000 €HT.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser un fonds de concours de 1 500 000 €HT à la Commune de Meximieux pour la construction du gymnase associée au projet de nouveau lycée.
- DIT que le versement interviendra selon les modalités définies :
 - ✓ Une avance de 60 % pourra être versée, à la demande expresse de la commune, dès le démarrage de travaux sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux,
 - ✓ Le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif du réalisé des dépenses et recettes (HT) certifié du maire et du comptable public justifiant au minimum d'un montant de dépenses HT du double du montant du fonds de concours attribué, déduction faite des éventuelles subventions perçues par ailleurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024

Publiée le 05 AVR. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marcel Jacquin", written over the typed name and partially overlapping the stamp.